

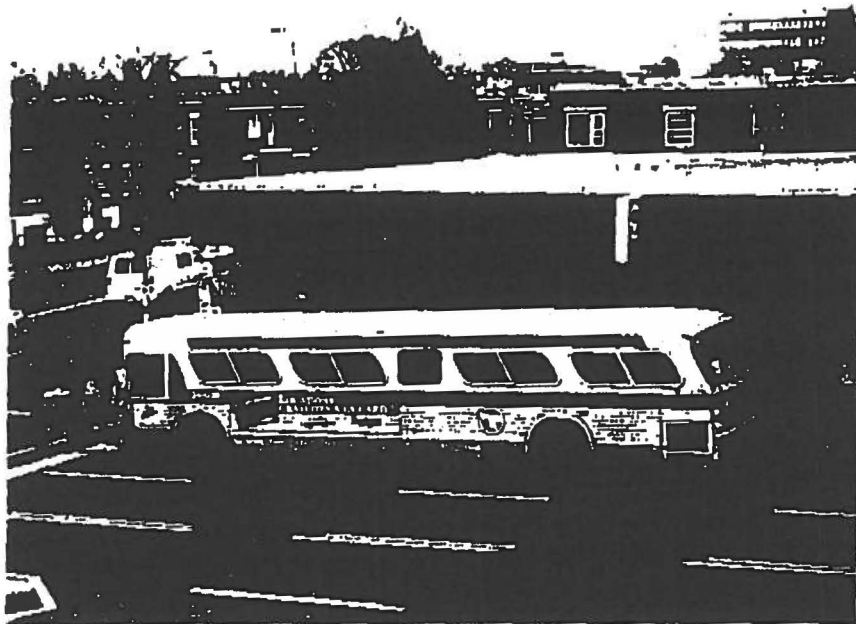
162

DC12

Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
par le ministère des Transports

Montréal

AUD6211 06 057



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

- Raccorder les autoroutes Ville-Marie et 25 en privilégiant:
 - le prolongement du boulevard urbain dans l'axe de la rue Notre-Dame, entre les rues Frontenac et Vimont;
 - la construction d'un tronçon autoroutier entre les rues Vimont et l'échangeur Hochelaga dans l'axe de la rue Dickson et de la voie ferrée du CN.
- S'assurer que le ministère des Transports réalise les études d'impact appropriées et qu'il intègre au projet de construction les mesures d'atténuation nécessaires (protection contre le bruit, aménagement paysager, etc.).
- Prévoir le prolongement du boulevard Bourget, de l'autoroute -40 à la rue Sherbrooke.
- Tenir compte de la hiérarchie routière présentée au plan 6 dans la planification ultérieure, de façon à canaliser la circulation de transit et la circulation lourde à l'extérieur des rues résidentielles locales.

OBJECTIF 10

Développer un réseau cyclable fonctionnel et augmenter la sécurité des piétons

Cet objectif n'est pas spécifique à l'arrondissement. Dans une perspective de «développement viable», la Ville doit encourager l'utilisation des moyens de transport non motorisés. Déjà, la marche est le moyen de se déplacer le plus utilisé car elle se combine nécessairement aux autres modes de transport. Quant au vélo, celui-ci connaît une popularité croissante tant pour les besoins utilitaires que pour le loisir. L'amélioration de la qualité de l'environnement urbain passe donc par un accroissement de la sécurité des piétons et des cyclistes.

Les mesures qui suivent soutiennent cet objectif dans l'arrondissement.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

- Prévoir l'aménagement de nouvelles voies cyclables raccordées au réseau existant en privilégiant:
 - un lien nord-sud entre la piste de la rue Notre-Dame et le Parc olympique/parc Maisonneuve;
 - un lien est-ouest entre le Parc olympique et Mercier-Est;
 - un lien nord-sud à Mercier-Est entre le parc Promenade Bellerive et le parc Thomas-Chapais en prévoyant un prolongement vers le nord-est jusqu'à ville d'Anjou.
- Favoriser le raccordement des voies cyclables aux stations de métro, aux principaux parcs et équipements collectifs et y aménager des stationnements pour les vélos.
- Apporter les modifications nécessaires à la signalisation ou à l'aménagement aux carrefours difficiles pour les piétons, notamment en envisageant:
 - l'amélioration des liens piétons entre le Parc olympique et le Jardin botanique;
 - l'aménagement de traverses piétonnières sur l'avenue Pierre-De Coubertin, entre la station de métro Viau et la rue Leclaire ainsi qu'à l'intersection de la rue Bennett.
- Réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues résidentielles locales.

PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

Sur cette carte est identifié le grand réseau de voirie de la Communauté; ce réseau est composé des éléments suivants: les autoroutes, les artères principales et la voie panoramique. Ce réseau a été établi selon un ensemble de critères de sélection; en conformité avec les orientations générales visées par la Communauté.

Les municipalités doivent prévoir, dans leurs documents d'urbanisme, la reproduction du réseau des principales voies de circulation, aussi bien les tronçons existants que les raccords et prolongements illustrés; à cet effet, une liste détaillée des tronçons existants et projetés par municipalité est disponible sur demande au Service de la planification du territoire.

Les municipalités devront également se conformer aux normes générales et minimales d'aménagement retenues au chapitre 8 dans le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement.

- Réseau autoroutier: le ministère des Transports du Québec a l'entière juridiction en ce qui touche la planification, la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau autoroutier du territoire de la Communauté; le M.T.Q. devrait toutefois continuer de coordonner ses projets et intentions avec la Communauté urbaine et les municipalités impliquées.

Actuellement, le réseau autoroutier dessert assez adéquatement le territoire, et répond à l'ensemble des besoins en déplacements de la population; toutefois, dans le but de rencontrer les objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et dans le but également d'optimiser l'efficacité et le niveau de service du réseau d'artères et d'autoroutes, la Communauté retient, dans le cadre de son schéma d'aménagement, les prolongements autoroutiers suivants, tels que montrés à la carte:

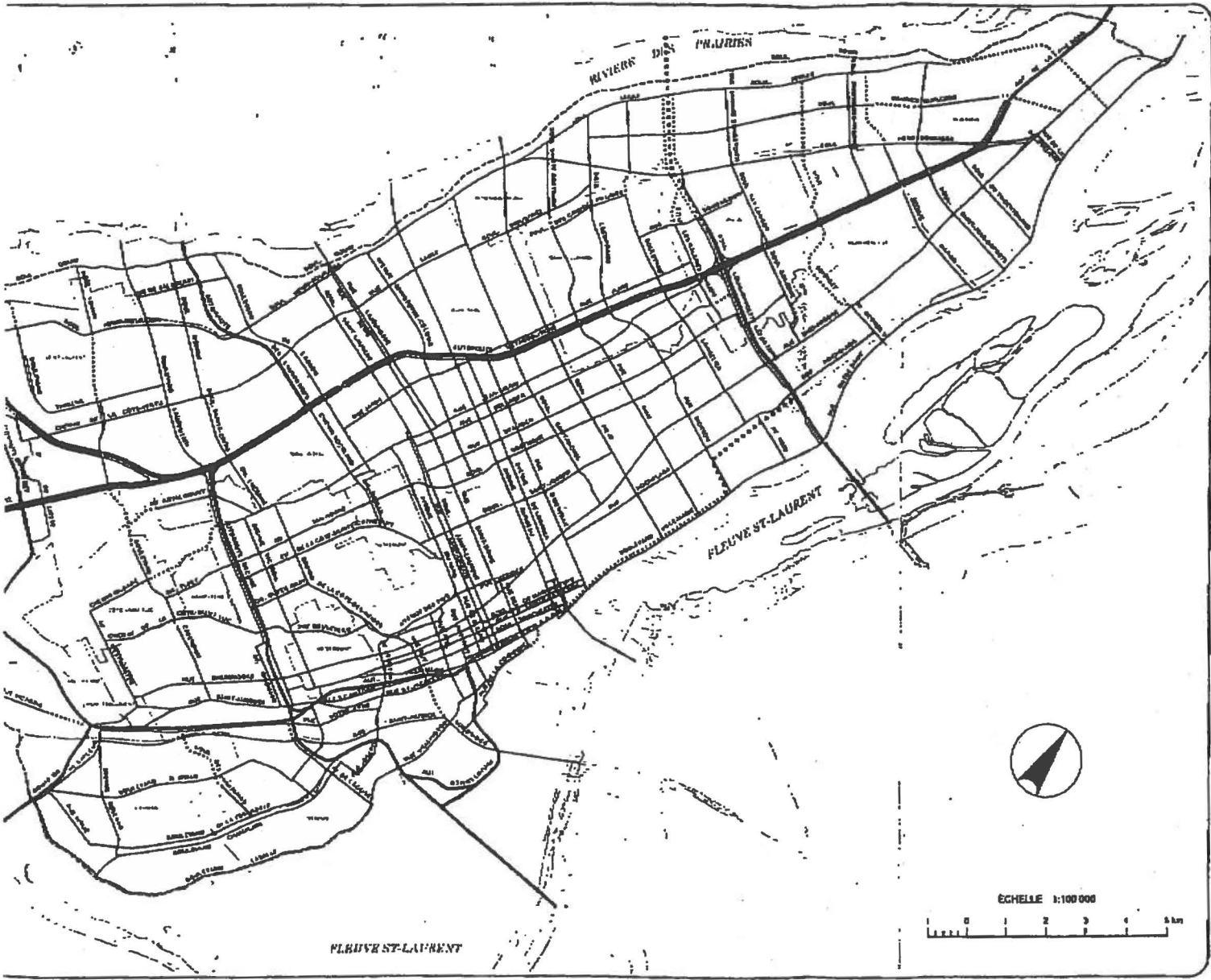
- autoroute 25, entre l'autoroute 40 (Métropolitaine) et le territoire de la ville de Laval;

- Réseau d'artères principales: dans l'ensemble, le réseau existant répond adéquatement aux besoins de déplacements de transit, à l'exception d'un certain nombre de liens manquants, particulièrement dans les secteurs excentriques de l'ouest et de l'est.

Afin de rencontrer les objectifs généraux qu'elle a établis, et de corriger certaines lacunes du réseau existant, la Communauté propose les raccords et prolongements suivants:

- boulevard Morgan (Baie-d'Urfé et Sainte-Anne-de-Bellevue);
- corridor de l'autoroute 440;
- corridor Jacques-Bizard;
- raccords Golf/Elm/Donégani;
- boulevard de Salaberry (2 tronçons);
- boulevard Cavendish (2 tronçons);
- raccord Kildare/Jean-Talon;
- raccord Victoria/Notre-Dame;
- boulevard des Trinitaires;
- prolongement de l'avenue de l'Église;
- raccord Guy/Bridge;
- prolongement, en boulevard urbain, de l'autoroute Ville-Marie;
- raccord Amherst/de la Commune;
- raccord Viau/Sainte-Gertrude;
- prolongement du boulevard Langelier;
- prolongement du boulevard Les Galeries d'Anjou;
- voies de service de l'autoroute 25;
- boulevard Bourget;
- boulevard Perras;
- boulevard Maurice-Duplessis;
- prolongement de l'avenue Marlen;
- rue Bélanger (Anjou).

- Voie panoramique: en conformité avec ses objectifs généraux de mise en valeur des plans d'eau, la Communauté urbaine propose l'établissement d'un circuit de voies panoramiques aménagées dans le voisinage des plans d'eau entourant le territoire, selon les normes précisées dans le document complémentaire.



PRINCIPALES VOIES DE CIRCULATION

AUTOROUTES

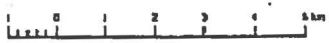
- EXISTANTES
- PROPOSÉES

ARTÈRES PRINCIPALES

- EXISTANTES
- PROPOSÉES
- VOIE PÉRIPHÉRIQUE



EGHELLE 1:100 000



COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTREAL

Service de la circulation
du transport



TROISIÈME TRIMESTRE 1968